

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 7-8

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Revue des revues

Par le premier-lieutenant Sylvain Curtenaz

TM - Technische Mitteilungen für Sappeure, Pontoniere und Mineure, N° 4, 1991

C'est avec plaisir que nous accueillons pour la première fois *TM*, la publication trilingue de la *Gesellschaft für militärische Bautechnik*, en souhaitant vivement que cette collaboration se poursuive.

Le colonel EMG U. Jeanloz présente l'école des officiers du génie, non sans relever les soucis que lui cause la formation de cadres confiants, efficaces et persuasifs, à cause des charges imposées au personnel instructeur, les restrictions apportées aux places d'exercice, ainsi que l'effet désécurisant produit par les médias. Le lieutenant C. Bonvin examine la *Conduite des troupes*; ce règlement, estime-t-il, contient des principes de conduite *qui ne sont pas éloignés de ceux que l'on trouve dans les entreprises modernes* et ce, bien qu'il ne soit pas possible, en raison de l'environnement propre à l'armée – décisions engageant la vie des subordonnés, urgence, etc. – de disposer d'un style de conduite aussi codifié que dans le *management* civil. Le style du chef militaire alternera donc au gré des situations entre l'autoritaire et le coopératif. Il serait souhaitable que le futur chef s'en voit expliquer les avantages et les inconvénients à l'école de sous-officiers déjà. Le candidat caporal y recevrait alors une formation plus poussée le mettant en mesure d'affiner ces techniques de commandement au cours de ses services.

Génie et guerre du Golfe: moyens désuets de nos sapeurs

Considérant les enseignements de la guerre du Golfe, le lieutenant M. Traber relève que le *génie* y a été engagé en première ligne et en parfaite collaboration avec les formations de chars. Malheureusement, au vu de ces expériences, il faut se rendre à l'évidence que tant l'instruction que les moyens de nos sapeurs de chars sont désuets et inadaptés. Pire, ils ne permettent pas au génie de remplir la mission que lui assigne la *Conduite des troupes 82* et qui est de garantir la mobilité des formations mécanisées. Le char du génie est trop léger, trop peu puissant et insuffisamment protégé pour être à même de faire du déminage, alors que le pont fixe 69 n'a rien d'un moyen du *génie d'assaut*. Nos sapeurs manquent de tout ou presque. Puisse *Armée 95* répondre aux espoirs que le lieutenant Traber place en elle et qu'il voie de nouveaux équipements plus performants et une instruction moins poussiéreuse permettre aux *noirs* de continuer à servir les *jaunes*.

Ejército, N° 625, 1992

Bien que le dossier de ce mois soit consacré à la logistique et, plus particulièrement, aux différents aspects de la structure logistique territoriale de l'Armée de Terre, répartie en *Malzir* ou *Mando de Apoyo Logístico a Zona Interregional*, sensiblement comparables à nos zones territoriales, c'est l'article de Madame A.M.B. Vazquez qui a retenu notre attention, par suite d'un concours de circonstances, ce numéro d'*Ejército* et celui de mars

de *Soldier of Fortune* ayant atterri en même temps sur notre bureau.

La femme militaire: des avis contraires

C'est pas moins que la participation active de la femme aux forces armées que réclame avec véhémence l'auteur, s'inspirant principalement de l'exemple américain. Il convient, à son avis, de tenir compte de l'évolution générale de la place de la femme dans la société. Cette dernière ne saurait ignorer encore longtemps le potentiel que représente la population féminine. Quant à l'armée, pourquoi resterait-elle insensible à cette possibilité de combler ses effectifs en permettant aux femmes de revêtir l'uniforme? Il serait faux de leur dénier la capacité de faire aussi bien que les hommes, en fait de les priver du droit de participer à la défense du pays et de la paix. Insistant sur la notion de vocation, l'auteur souligne qu'elle ne dépend pas du sexe, mais bien de l'esprit. L'heure est donc à une loi qui permette cette intégration de la femme. Madame Vazquez aurait-elle commis ce vibrant plaidoyer si elle avait pu lire l'article de C.W. Sasser?

Soldier of Fortune, March 1992

Après vingt-quatre années de carrière militaire, ancien béret vert, l'auteur, réactivé de la réserve au moment de «Desert Storm», a été affecté en tant que premier-sergent dans une unité de police militaire dont 21 soldats sur 120 étaient féminins. Il n'y aurait rien, à le lire, de pire que la femme militaire, et surtout celle incorporée dans une unité mixte. La volonté politique de défendre la place de la femme dans les forces armées couvre en fait les défauts de la cuirasse. Une femme soldat n'est tout simplement pas, de l'opinion de C.W. Sasser, une femme normale et il n'existe pas de milieu entre la mangeuse d'hommes... ou de femmes. Engagées au combat, elles n'offrent pas la même résistance psychique et physique que les hommes et ce en dépit de tous les exemples qui, du Panama au Golfe, ont été montés de toute pièce par les médias américains.

Par son effet déplorable, tant sur le moral que sur la moralité – *nous n'avons plus de filles à soldats, maintenant nous les recrutons* –, la femme

n'a pas sa place dans les forces armées, même si elle prétend le contraire. *Women want the name, they don't want the game*, conclut l'auteur. Qu'en est-il chez nous?

Vox,

N° 9204, 9211, 9216/1992

L'instruction des cadres a fait l'objet de deux numéros spéciaux de l'hebdomadaire belge *Vox* à qui sa nouvelle formule donne plus d'ampleur.

Durant les quatre ou cinq années, selon la spécialisation, que durent les études militaires, les élèves officiers se voient dispensés une formation de niveau universitaire, une formation militaire, ainsi qu'une formation *éthique, caractérielle et culturelle*. Cette formation est menée au pas de charge, les exercices dans le terrain alternant avec les heures de cours, entrecoupées de brèves vacances. L'exercice en vaut la peine puisque, outre son grade d'officier, l'élève quitte l'École Royale Militaire avec un diplôme équivalent à une licence en sciences sociales ou au titre d'ingénieur civil.

Les sous-officiers ont un cycle d'instruction plus court d'un an, mais tout aussi intensif. Alors que les officiers sont formés à Bruxelles, les sous-officiers le sont à Dinant, Saint-Kruis, Safraanberg et Zedelgem, en fonction de leur spécialisation et de leur langue. Comme celle des officiers, la formation de ces chaînons indispensables de la chaîne de commandement les prépare à une éventuelle reconversion et s'aligne sur la scolarité telle qu'aurait dû la suivre l'élève s'il était resté dans le domaine civil.

Fondées en 1942 en Grande-Bretagne, les troupes parachutistes et commandos belges, regroupées depuis le 1^{er} novembre de l'an passé en une *Brigade Para-Commando*, fêtent cette année leur cinquantième anniversaire. Après les champs de bataille de France, Belgique et Hollande, la Yougoslavie, c'est surtout l'Afrique et les anciennes colonies belges qui, depuis, ont été le terrain de cette troupe d'élite qui a conservé, de l'avis de H. Leclercq, le «spirit» de ses fondateurs.

S.Cz.